

**DECISION PORTANT DEMANDE D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT, DU CONSEIL REGIONAL ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN ET GARONNE :
AMENAGEMENT DE LA RUE GUILLERAN, DE LA PLACE ET DE LA RUE DE LA LIBERTE**

2023 - 76

Le Maire de la Commune de Moissac,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 23 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation de prendre les décisions prévues par l'article L2122-22 susvisé,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 mai 2022, par laquelle le conseil municipal a confié à Monsieur le Maire, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la volonté de la commune de mener un projet d'aménagement de la rue Guilleran (élargissement des trottoirs pour faciliter le déplacement des piétons, des personnes à mobilité réduite...), de la place et de la rue de la liberté (réorganisation des stationnements, installation d'une fontaine...).

Vu que ce projet s'inscrit dans le cadre d'un engagement de la commune de réhabiliter les espaces publics du centre-ville,

Considérant que l'Etat, le Conseil Régional et le Conseil Départemental du Tarn et Garonne peuvent accorder à la commune une subvention pour ce projet,

Considérant que le montant estimatif des travaux est de 670 084,70 € HT et de 13 500 € HT pour les études soit un total de 683 584,70 € HT,

Considérant que la commune est fondée à solliciter l'aide financière de l'Etat (au titre de la Dotation Politique de la Ville), du Conseil Régional et du Conseil Départemental du Tarn et Garonne,

D E C I D E :

Article 1 – OBJET

De solliciter le concours financier de l'Etat ((au titre de la Dotation Politique de la Ville) et du Conseil Départemental du Tarn et Garonne, pour un montant estimatif de travaux de 670 084,70 € HT et de 13 500 € HT pour les études soit un total de 683 584,70 € HT. Le plan de financement pourrait être le suivant :

DEPENSES	HT	TTC
Etudes	13 500,00 €	16 200,00 €
Travaux	670 084,70 €	804 101,64 €
Total	683 584,70 €	820 301,64 €

RECETTES

Partenaires	%	MONTANTS
Etat	32,18%	220 000,00 €
Conseil Régional	25,00%	170 896,18 €
Conseil Départemental (dépense subventionnable 539 666 €)	19,74%	134 916,00 €
Commune	23,08%	157 772,52 €
TOTAL	100,00%	683 584,70 €

Article 2 – FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal, un extrait en sera affiché à la porte de la Mairie.

Article 3 – APPLICATION

Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur Municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de CASTELSARRASIN.

Fait pour servir et valoir ce que de droit,
A Moissac, le **19 JUL. 2023**
Le Maire, Romain LOPEZ

